



Commune  
de **Milvignes**

# Milvignes Infos

**Bulletin  
communal**

JUIN 2021 | N° 3

## EDITO

Cette année scolaire fut loin d'être facile pour les enfants de notre commune. Les contraintes dues à la Covid 19 ont été nombreuses et il a fallu que chacun y mette du sien pour que tout se passe le mieux possible. Mais, tous ensemble, nous y sommes arrivés ! Les écoles n'ont pas été fermées, les enfants ont pu être accueillis dans les crèches et au parascolaire et de nombreuses activités ont pu avoir lieu malgré tout. Certes il n'y a pas eu de camps de ski mais des journées à la neige ont pu être organisées, ainsi que des activités en extérieur durant le mois de mai.

La fin d'année s'annonce festive et de belles activités se profilent pour tous avec l'arrivée des beaux jours et la réouverture tant attendue des restaurants et des piscines.

Les adultes ont aussi eu leur lot de souci. Le site ensemble-ne.ch est, nous l'espérons, une réponse de plus qui permettra à certains de trouver de l'aide. Le Conseil communal est conscient des difficultés traversées et fait tout son possible pour être à l'écoute de ses concitoyens.

Il vous souhaite à tous un été serein et reposant et espère que la carte faite par les enfants vous donnera quelques idées pour des aventures locales mais néanmoins passionnantes.

Madame Solange Platz Erard  
Responsable du dicastère Enfance et  
formation, Santé-social et Res-  
sources humaines

## Fermeture des guichets pendant les vacances

### Administration communale :

**Du lundi 12 juillet au vendredi 6 août**

**Colombier :** Guichets et centrale téléphonique ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30.

**Auvernier :** Guichets ouverts les lundis et jeudis de 8h30 à 11h30. Centrale téléphonique ouverte du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30.

### Service social régional, Agence régionale AVS-AI et Guichet ACCORD :

Guichets ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30. Lignes téléphoniques ouvertes de 9h00 à 11h30.

En raison de travaux de rénovation, du 12 au 23 juillet 2021, l'accès aux guichets du site de Colombier (Contrôle des habitants, ACCORD et AVS/AI) se fera uniquement par les fenêtres des bureaux respectifs. Merci dès lors de privilégier les e-mails, le téléphone et la boîte aux lettres à l'entrée du bâtiment.

## Fête nationale et culte patriotique

La célébration de la Fête nationale aura lieu cette année à **Auvernier, le dimanche 1<sup>er</sup> août**. Le programme officiel de la manifestation sera distribué en tout-ménage début juillet.

**Le culte patriotique au Château d'Auvernier** aura lieu **dimanche 1<sup>er</sup> août 2021 à 10h00**. Il sera présidé par Mme Diane Friedli. En cas de mauvais temps, le culte aura lieu au Temple d'Auvernier.

## Fêtes de la jeunesse

Cette année, il n'y aura pas de fêtes de la jeunesse réunissant les parents et la population. Cependant chaque collège proposera des activités novatrices pour permettre aux enfants de fêter dignement cette fin d'année scolaire, année durant laquelle les contraintes au sein de l'école ont été nombreuses tant pour les enfants que pour leurs enseignants.

## Ouverture partielle du parking du Pavier

Comme l'année dernière, le parking du Pavier à l'allée des Marronniers est en libre accès durant la saison estivale, soit de mai à septembre, **du samedi 8h00 au dimanche 17h00**. Des contrôles réguliers sont toutefois effectués et toute utilisation abusive est sanctionnée.

## « 10 droits - 10 mois »

En cette année de campagne cantonale pour les droits de l'enfance, la commune participera à plusieurs événements. Le premier projet a été mené à bien par le service de l'enfance qui a le plaisir de vous présenter la carte de notre commune vue par les enfants. En effet, une équipe d'éducatrices de la crèche communale « La Citrouille » ainsi que du parascolaire ont réfléchi ensemble aux endroits les plus importants pour eux sur notre territoire. Le fruit de leur travail a bénéficié de l'imaginaire de Camille Perrochet, une jeune illustratrice d'Auvernier, qui s'est chargée de mettre en forme et en image leur idée de la commune. Cette « carte des enfants » s'adresse à tous les habitants ainsi qu'aux touristes de passage et peut être téléchargée à partir du site de la commune. Elle est également disponible dans les locaux communaux.

Pour continuer la réflexion avec les enfants sur leurs droits, en particulier le droit aux loisirs et à la culture, une fresque sera réalisée, sur la place de jeux du théâtre de Colombier (voir ci-après).

Pour terminer cette campagne, l'exposition « 10 droits 10 mois » pourra être découverte du 11 octobre au 1er novembre sur cette même place de jeux.



## Comment se comporter avec un chien à Milvignes ?

A cette période de l'année, il est bon de rappeler la réglementation en vigueur sur notre territoire. Les chiens sont interdits toute l'année sur la plage de Colombier, sur les places de jeux, ainsi que du 1er mai au 30 septembre sur la rive est du lac à Auvernier. Dans les autres secteurs, les propriétaires de chiens ont l'obligation de tenir leur animal en laisse. Merci de se référer aux panneaux installés sur le territoire.

## Mais que fait la police ?

Le Conseil communal est souvent interpellé par les habitants à propos du manque d'intervention de nos agents sur le domaine public. Quelques chiffres de 2020 démentent pourtant ce sentiment, malgré la crise sanitaire durant laquelle une tolérance a été admise au niveau du stationnement (télétravail oblige) et ceci pendant plusieurs mois.

En 2020, 3058 amendes d'ordre ont été dressées concernant le stationnement et 9 véhicules ont été mis en fourrière. Quant aux contrôles de vitesse, ils se répartissent ainsi : 25 contrôles à Auvernier, 20 à Bôle et 27 à Colombier, dont

env. 45 dénonciations ont été faites pour vitesse excessive sur l'ensemble du territoire. Par « vitesse excessive », on entend tous les dépassements de vitesse excédant 17km/h de la vitesse autorisée.

Les agents de sécurité publique ont dû également traiter 14 plaintes pour des déprédations sur les places de jeux, les bancs, les bâtiments et la signalisation routière pour un montant total des dégâts d'env. CHF 72'000.-.

## Forte activité dans la construction

De nombreux dossiers sont soumis à notre service de l'urbanisme, qui fait tout son possible pour les gérer efficacement dans des délais les plus courts. Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension.

## Place de jeux



Cela ne vous a sans doute pas échappé... la place de jeux de Colombier située à côté du théâtre a fait peau neuve. Trois magnifiques projets ont été présentés et le Conseil communal, après avoir consulté les riverains et les commissions concernées, a opté pour le parcours « Aventure ». La place sera ouverte à la population dès que l'ensemencement sera jugé suffisant. De plus, grâce à l'initiative de copropriétaires voisins de la place de jeux, une fresque pourra être faite par les élèves du parascolaire de nos trois villages lors de la dernière semaine des vacances d'été. Ils seront guidés par le graffeur Wilo. Cette fresque viendra compléter celle déjà réalisée par les élèves des classes des Vernes et des Mûriers en 2018 grâce à l'initiative de l'APE

(Association des Parents d'élèves de Colombier). L'inauguration officielle aura lieu le 11 septembre et de plus amples informations vous seront communiquées dans le courant de l'été.

## Site ensemble-ne.ch

Fruit de l'initiative d'associations et de services publics, une nouvelle plateforme d'aide a vu le jour dernièrement dans le canton. Son but est de mettre en lumière les actions de solidarité qui se développent dans le canton et de proposer une aide à celles et ceux qui se sentent démunis, notamment face à la crise sanitaire. Claire et facile d'accès, l'interface propose différentes catégories thématiques en fonction de difficultés rencontrées, qu'elles soient matérielles, sociales ou psychologiques.

Accessible sur le site web ensemble-ne.ch, l'initiative offre également aux fournisseurs d'aide, un espace institutionnel pour gérer leurs activités. Traduit en 15 langues, le site permet ainsi de trouver de l'aide et du soutien en un clic.

## La Charte des jardins

« Il faut cultiver notre jardin » disait Candide. Oui, mais pas n'importe comment. La commune de Milvignes a adhéré à la Charte des jardins, qui est un guide des bonnes manières pour favoriser la biodiversité et la vie de la petite faune. Visible in extenso sur le site [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), elle a été envoyée, sous format condensé, à tous les locataires des jardins communaux, pour les inciter à revoir, au besoin, leur manière de faire. Le Conseil communal espère que le plus grand nombre possible de jardiniers du territoire, y compris ceux qui cultivent leur propre parcelle, se sentiront concernés. L'adhésion peut être individuelle ou se faire par le biais de la commune ([milvignes-gerance@ne.ch](mailto:milvignes-gerance@ne.ch)). Selon le nombre d'adhérents, la commune organisera des événements pour en apprendre plus sur les gestes à adopter.

## INFORMATIONS OFFICIELLES

**DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL** : 09.09.2021 – 11.11.2021 – 16.12.2021

**PROCHAINES SÉANCES DE LA COMMISSION D'URBANISME** : 17.08.2021 – 21.09.2021 – 19.10.2021

**Ne seront traités que les dossiers reçus 10 jours avant la date de la séance de la Commission d'urbanisme.**

**STATIONNEMENT À COLOMBIER** : Il est rappelé que durant les vacances scolaires officielles, le parcage est libre et sans restriction d'horaire sur les cases délimitées par une ligne blanche dont le temps de stationnement est limité habituellement à 10 heures.

**ACCÈS AUX PARCELLES AGRICOLES ET VITICOLES** : Il est rappelé que les parcelles agricoles et viticoles sont des propriétés privées au même titre que tout autre domaine particulier. Par conséquent **leur accès est interdit** à toute personne non autorisée. Il est également interdit d'y laisser pénétrer les chiens. En dehors de la période de mise à ban des vignes, seuls les chemins cadastrés au domaine public sont libres d'accès. Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.